

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **30 (1959)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

A propos de la production laitière. — Après cinq mois du semestre d'hiver, la question du prix du lait est toujours fort discutée. L'on se demande quelle a été l'évolution de la production laitière pendant cette période. Si, au cours des quatre premiers mois, les livraisons ont été inférieures à celles de l'année précédente, les conséquences des effectifs trop élevés du troupeau laitier se sont fait peu à peu sentir par un accroissement de la production. D'après les premiers calculs, les livraisons de lait ont dépassé en mars, pour la première fois depuis le mois de juillet 1958, les quantités livrées l'année précédente. La bonne volonté et la solidarité dont feront preuve les agriculteurs pour régler la production laitière détermineront si les producteurs devront participer à la couverture des déficits et dans quelles proportions. Si l'on désire maintenir le prix du lait réalisé actuellement, il est nécessaire avant tout de prendre des mesures pour régler la production. En effet, plus la production sera importante, plus les pertes seront élevées et plus le prix du lait sera réduit !

Le marché des veaux. — L'évolution du marché n'est actuellement pas uniforme. Alors que les prix réalisés sur les marchés de la Suisse centrale et de la Suisse orientale sont fermes pour les animaux d'étable et les animaux à saucisses en particulier, on enregistre toujours une forte offre dans certaines manifestations du canton de Berne et de la Suisse romande.

Ces derniers temps, les plaintes à cause du rendement en viande insuffisant des veaux de boucherie augmentent. La qualité du foie des animaux qui, le jour de l'abattage, n'ont point été nourris laisse à désirer. Le procédé le plus correct donnant satisfaction aussi bien aux vendeurs qu'aux acheteurs et aux consommateurs lors de la vente des veaux de boucherie exige que l'on nourrisse normalement les animaux le jour de l'abattage. La quantité de lait administrée est portée en déduction du poids et la contre-valeur du lait est indemnisée.

... et celui des porcs. — Sur le marché des porcs, l'on constate une offre croissante. Il s'agit, en ce moment, pour les engraisseurs de trouver le moyen terme puisque les animaux ne doivent pas être d'un poids supérieur à 100-110 kilos et ne peuvent cependant être vendus à la sous-enchère car toute la structure des prix est faussée. De ces deux maux, le dernier apparaît à longue vue être le moindre parce que la production actuelle sera encore notablement plus importante que celle déjà forte de 1958.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37